

**Extrait du Procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle des actionnaires
du 27 avril 2016**

TEXTE DES RESOLUTIONS ADOPTEES

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport établi conformément à la loi par les Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2015, approuve les opérations, les comptes et le bilan de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés, se soldant par un bénéfice net comptable de 1 500 442 810,11 dirhams.

Elle donne, en conséquence, aux membres du Conseil d'Administration, quitus de leur gestion pour l'exercice 2015 et aux Commissaires aux comptes quitus de l'exécution de leur mission au titre du même exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17.95 relative aux sociétés anonymes, déclare approuver les conclusions du dit rapport ainsi que les conventions qui y sont mentionnées.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Conseil, décide de répartir les résultats de l'exercice comme suit :

	Dirhams
Bénéfice net de l'exercice 2015	1 500 442 810,11
Réserves facultatives	7 633 823,25
Total à affecter	1 508 076 633,36
Dividende ordinaire	
66 DH x 17 469 113 actions	1 152 961 458,00
Dividende exceptionnel	
20 DH x 17 469 113 actions	349 382 260,00
Solde à affecter au compte 'réserves facultatives'	5 732 915,36

L'Assemblée Générale fixe, en conséquence, le dividende global par action à 86 dirhams au titre de l'exercice 2015.

Ce dividende sera mis en paiement à compter du 26 mai 2016.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Conseil d'Administration, décide de fixer à la somme de 2 200 000,00 dirhams le montant brut alloué au Conseil d'Administration au titre des jetons de présence se rapportant à l'exercice 2015. Ce montant reste inchangé par rapport à l'exercice précédent.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés tels qu'ils sont présentés et faisant ressortir pour l'exercice 2015, un résultat net de l'ensemble consolidé de 1 401 213 899,92 dirhams.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ratifie la cooptation en qualité d'administrateur par le Conseil d'Administration lors de sa réunion en date du 22 septembre 2015 de Monsieur Abdelmjid Tazlaoui, pour la durée restant à courir du mandat des autres administrateurs, soit jusqu'au jour de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate en tant que de besoin que le Conseil d'Administration est composé comme suit :

- Monsieur Mohamed Kabbaj
- Monsieur Marcel Cobuz
- Monsieur Christian Herrault
- Monsieur Hassan Ouriagli
- Monsieur Saâd Sebbar
- Monsieur Aymane Taud
- Monsieur Abdelmjid Tazlaoui
- La Banque Islamique de Développement, représentée par Monsieur Abderrahmane El Medkouri,
- La Caisse de Dépôt et de Gestion, représentée par Monsieur Omar Lahlou,
- La Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraites, représentée par Monsieur Khalid Cheddadi
- Lafarge SA représentée par Monsieur José Antonio Primo

Le mandat de ces administrateurs arrivera à expiration à la date de l'Assemblée Générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire donne tous pouvoirs aux porteurs de copies ou extraits du présent procès-verbal pour faire toutes déclarations et remplir toutes formalités nécessaires.

*

*

*